

CR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30/11/2021 - 20H00 - MORIAT

Présents : Denis Legendre, Thierry Baylot, Dominique Fournier Salaville, Nicolas Pinto, Jean-Louis Alric, Céline Gomes, Régis Papin, Franck Issartel, Nicolas Venries, Benoit Mercier.

Absent excusé : Page Sandrine qui donne procuration à Legendre Denis

Lieu : salle de réunion de la mairie

Secrétaire de séance : Mme Fournier Salaville

Approbation à l'unanimité du cr du conseil municipal du 28 09 2021

ORDRE DU JOUR :

- **Election du 2 ème adjoint :**

M. le maire nous fait part de la démission de Franck Issartel en tant que 2 ème adjoint. M. Issartel reste conseiller municipal.

Le maire demande qui se propose pour être 2 ème adjoint.

Il y a une seule proposition : M. Alric Jean-Louis

Vote : Pour : 10 votes Contre : 0 Abstention : 1 (M.Issartel Franck). Approuvé
M. Alric Jean-Louis est élu 2 ème adjoint.

- **Demande de DETR modificative pour les travaux du stade :**

Le local communal situé au stade n'est plus aux normes. Si nous voulons continuer de l'utiliser, il faut effectuer des travaux, sinon nous devons tout fermer.

Le montant du devis pour les travaux du local s'élève à 23679 Euros

Nous allons financer le projet avec le FIC 6156 Euros, le fond de concours de l'API : 5209 Euros et la DETR : 7104 Euros, la région ne donne pas de subvention. Le coût pour la mairie s'élève à 5210 Euros. Le local est utilisé par la société de chasse de Moriat et l'association de modélisme. Pour l'instant, nous ne demandons pas de loyer mais en contrepartie, nous leur demandons de faire quelques animations sur Moriat dans l'année. Une convention a été signée, un loyer pourrait être demandé si les conditions ne sont pas respectées.

La société de chasse a fait du nettoyage et un réaménagement du local.

Nous devons faire la demande de DETR (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux).

Vote : 11 votes Pour. Approuvé

- **Demande modificative pour les travaux de voiries :**

La facture pour les travaux de voiries réalisés par l'entreprise SADOURNY s'élève à 21582 Euros.

(Une portion de route à Scoularoux, une portion de route en montant au cimetière, une allée dans le cimetière). Les travaux pour l'allée à l'intérieur du cimetière ont coûté 583 Euros de plus que le devis initial à la suite d'imprévus.

Les travaux pour le cimetière n'étant pas subventionnables, le maire demande l'autorisation de prendre le montant sur le budget communal en section investissement en dépenses imprévues.

Vote : 11 votes Pour. Approuvé

CR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30/11/2021 - 20H00 - MORIAT

- **Délibération sur la mutualisation de la commande publique pour les opérations à multi maîtrise d'ouvrage en matière d'eau, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales urbaines :**

Le maire nous présente le document de l'API (Agglo Pays d'Issoire). Le conseil demande si cette mutualisation a vraiment un avantage pour la commune. Le document n'est pas très explicite. Nicolas Venries qui a étudié le document est comme le maire et ne peut apporter plus de précision. Le maire va se renseigner auprès de l'API. Nous demandons un report de la décision en attendant d'avoir plus d'informations.

Votes : 11 votes pour le report de décision. Reporté

- **Modification concernant les demandes d'urbanisme :**

Demande que les installations de clôtures soient instruites dans les demandes d'urbanisme :

En principe, les installations de clôtures sont dispensées de formalités administratives.

Pour la bonne entente entre voisins, le maire demande que pour tous projets de clôtures sauf agricoles, une demande soit déposée auprès de la mairie.

Le conseil n'est pas contre ce principe mais s'interroge sur les critères pour une acceptation ou un refus ? Hauteur, matériau, couleur... ?

Le maire demande qu'on prenne un arrêté municipal.

Vote : Pour : 8 Abstention : 2 (M. Venries, M. Papin) contre : 1 (M. Issartel). Approuvé

Interdire que les toitures du bourg soient couvertes par des tôles bac acier :

Pour l'harmonie des toitures du village, le maire demande qu'on interdise les toitures en tôles bac acier dans le bourg.

Le conseil demande si tous les bâtiments seraient concernés : habitation, remise, garage, poulailler, abri pour les chevaux ... Quelles exceptions (bâtiment agricole, d'artisan...) ?

Les bâtiments agricoles ne seraient pas concernés.

Le conseil demande quels sont les critères pour délimiter un secteur ?

Une partie des barraques ne serait pas concernée.

Sachant qu'une toiture en bac acier est moins onéreuse qu'une toiture en tuile, ne pourrait-on pas autoriser dans certains cas les modèles de toitures en bac acier en imitation tuile et de la couleur des tuiles autorisée sur Moriat ?

Le maire signale que nous n'avons aucun document d'urbanisme. Il sera bien de réfléchir sur les lignes pour donner à notre commune un aspect cohérent. Mme Salaville dit ne pas vouloir faire de Moriat le plus beau village de France comme à Montpeyroux car les règles d'urbanisme dans ce village sont devenues très restrictives. Le maire a une crainte que l'Etat qui se décharge des services publics oblige de faire un PLU (Plan Local d'Urbanisme) au niveau de l'API (Agglo Pays d'Issoire), si nous n'avons rien fait, cela risque de nous obliger à appliquer des règles que nous n'avons pas décidé. Le maire préfère anticiper au lieu d'être obligé par des personnes qui ne sont pas de la commune.

Le maire propose qu'on finalise le projet, qu'on définisse un secteur et les exceptions avant de voter.

Vote reporté.

CR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30/11/2021 - 20H00 - MORIAT

- **Places réservées place Saint-Fiacre et vers l'intersection de la Mansarde et de la Vizade :**

À la suite des problèmes de stationnement sur la commune, le maire propose qu'on étudie un projet de places réservées.

Nous n'avons pas tous les éléments pour l'instant. Le maire propose un report du vote.

Vote reporté.

- **Columbarium à prévoir cimetière (devis Tardif) :**

Nous avons commandé un nouveau columbarium à l'entreprise Tardif.

Le montant du devis est de 6988.03 Euros TTC.

Les travaux pour le cimetière n'étant pas subventionnables, nous allons utiliser le budget communal en dépenses imprévues et faire une demande de fond de concours de l'API.

Vote : Pour : 11. Approuvé

- **Analyses des différentes demandes de subventions reçues :**

Demande de subvention pour l'école d'Augnat (RPI Augnat/Saint-Gervazy):

L'école d'Augnat demande une subvention exceptionnelle pour l'organisation d'une classe de mer sur le thème de la biodiversité. Un élève de Moriat est scolarisé dans cette école.

Le montant de la subvention demandé est de 50 Euros.

Vote : Pour : 11. Approuvé.

Demande de subvention FSL (Fonds Solidarité Logement) du département :

Le FSL permet d'aider les familles en grandes difficultés pour obtenir un logement décent.

Le conseil se demande si c'est le rôle des communes de donner de l'argent au département. La commune a déjà fait beaucoup d'effort pour les logements sociaux.

Vote : Pour : 0 Abstention : 1 (M.Papin) Contre : 10 . Demande refusée.

Demande de subvention du « Syndicat des usagers du béal », association de Lempdes-sur-Allagnon :

Nous avons décidé en juillet dernier de reporter le vote pour l'attribution d'une subvention à cette association par manque d'informations. Après renseignements, le Syndicat des usagers du béal joue un rôle important dans la sauvegarde du patrimoine rural.

Le maire propose qu'on donne une subvention de 200 Euros.

Vote : Pour : 11. Approuvé.

Demande de subvention de la coopérative scolaire de l'école de Charbonnier-les-Mines (RPI Charbonnier/Moriat) :

La coopérative scolaire de l'école demande une subvention à la mairie pour financer des projets comme les sorties scolaires ou l'achat de matériel pédagogique. Le conseil est d'accord pour donner une subvention à l'école mais s'interroge sur le montant à donner. Sachant que l'école de Charbonnier compte 107 élèves dont 25 de Moriat, il est important de donner une somme en conséquence. Des membres du conseil proposent qu'on achète le matériel nécessaire et qu'on le donne à l'école, d'autres proposent qu'on donne la même somme que pour l'école d'Augnat, soit 50 Euros par élève. Nous allons demander les comptes de la coopérative de l'école, nous renseigner sur

CR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30/11/2021 - 20H00 - MORIAT

les frais d'achat de matériel et les frais de sorties scolaires, pour pouvoir définir le montant de la subvention.

Le maire demande si le conseil est d'accord pour donner une subvention.

Vote : Pour 11. Approuvé, montant à définir.

- **Vente de bois :**

La commune a environ 6 stères de bois à vendre. Il est coupé et situé sur l'ancienne déchetterie.

Les personnes intéressées pour l'acheter doivent faire une demande écrite auprès de la mairie avec une proposition de prix avant le 20 décembre 2021.

La mairie étudiera les propositions et vendra au plus offrant.

QUESTIONS DIVERSES :

- Dans Scoularoux, le fossé à l'intersection de la rue du rampeau et du chemin qui va à Chambezou est dangereux. Le maire a demandé à deux entreprises : Sadourny et Lejczyk de faire un devis pour effectuer des travaux de mise en sécurité. Le montant du devis Sadourny est de 2851 Euros. Le maire demande au conseil s'il faut envisager les travaux.
Vote : Pour : 11. Projet approuvé, des devis vont être demandé à d'autres entreprises et nous étudierons les propositions.
- Des riverains de Scoularoux se plaignent de mauvaises odeurs depuis la réalisation des travaux de voiries en haut du village : les mauvaises odeurs semblent venir d'une fosse septique. Le problème va être étudié.
- Terrain à côté de l'Entreprise Védrine : L'Entreprise Defontaine de Charbonnier-les-mines va s'installer sur une partie du terrain.
- Le panneau d'affichage situé aux barraques a été reposé correctement.
- La glissière de sécurité abîmée à la suite d'un accident de voiture au croisement des barraques va être réparée par le Département.
- La société de chasse a installé 3 miradors sur le plateau de la Rodde avec l'autorisation de Natura 2000.
- Les colis de fin d'année pour les plus de 65 ans ont été commandé à l'entreprise de produits locaux : « L'atelier de Clochette » à Issoire. Ils seront distribués avant la fin de l'année.
Pour les plus de 65 ans qui ont choisi le repas, il se fera au restaurant de Lorlanges le dimanche 13 février 2022 à midi, mais il y a un risque d'annulation pour raison d'évolution de la crise sanitaire.
- Pour Noël, la mairie organise une animation pour les enfants avec un spectacle de Guignol suivi d'un goûter le samedi 18 décembre à 15 heures. Risque d'annulation à cause de la crise sanitaire.
- Le prochain bulletin municipal est en préparation et paraîtra en début d'année 2022.

Fin de séance : 22h15